

Pour Francisco Bethencourt, le racisme ne peut pas être réduit à une simple hostilité individuelle. Il le définit comme **un préjugé couplé à une action discriminatoire**. Cette définition est centrale, car elle permet de distinguer les opinions ou stéréotypes d'un côté, et les mécanismes qui produisent concrètement de l'exclusion de l'autre. Autrement dit, ce qui intéresse l'historien, ce n'est pas seulement ce que les gens pensent, mais ce que ces idées autorisent et entraînent socialement et politiquement.

L'un des apports majeurs de son intervention est de montrer que le racisme n'est pas une disposition humaine permanente, partagée uniformément par tout le monde. Il apparaît, selon lui, dans des contextes précis, lorsqu'il sert **des projets de monopolisation de ressources, de domination sociale, économique ou politique**. C'est ce qui lui permet de parler non pas d'un racisme unique, mais de plusieurs formes de racisme, mobilisées à différents moments de l'histoire.

Bethencourt distingue ainsi un **racisme de justification**, utilisé pour légitimer des hiérarchies et des systèmes d'exploitation, par exemple dans le cadre de l'esclavage et de l'expansion européenne. Mais il évoque aussi un **racisme d'exclusion de la concurrence**, visible lorsque des groupes perçus comme trop compétents, trop présents ou trop influents sont écartés. Il cite notamment le cas des juifs et des musulmans convertis au christianisme dans la péninsule Ibérique au XVe siècle, qui continuent d'être discriminés malgré leur conversion, notamment à travers les statuts de "pureté de sang".

Autre idée forte : les prétendues "théories sur les races" n'ont pas précédé le racisme. Selon Bethencourt, ce sont les pratiques discriminatoires et les rapports de domination qui ont d'abord existé ; les classifications raciales sont venues ensuite, pour leur donner une apparence de cohérence. Il situe un tournant important dans le contexte de l'expansion coloniale européenne, quand l'Europe se met à se penser comme centre du monde et à hiérarchiser les autres continents.

Le webinaire met également en lumière une distinction utile entre préjugés individuels et discriminations systémiques. Des préjugés peuvent survivre dans les comportements quotidiens, même dans un cadre juridique officiellement antiraciste. Mais le vrai basculement a lieu lorsque des mécanismes structurels favorisent durablement certains groupes au détriment d'autres, par exemple dans l'emploi, le logement ou l'éducation. Le racisme ne se joue donc **pas seulement dans les opinions, mais dans les effets concrets des institutions et des pratiques sociales**.

L'analyse proposée relie aussi fortement racisme et histoire coloniale. Bethencourt insiste sur le fait que la décolonisation ne s'est pas arrêtée aux indépendances. Elle s'est prolongée à travers les migrations postcoloniales ou encore la persistance de rapports néocoloniaux -notamment dans l'extraction des richesses-. Dès lors, les tensions contemporaines ne peuvent être pleinement comprises qu'en les replaçant dans cette **histoire longue de la colonisation et de ses héritages, qui continue de structurer en profondeur les sociétés européennes**.

Le cas français occupe une place importante dans la discussion. Le webinaire souligne la tension entre un universalisme républicain qui se veut porteur d'égalité, et une histoire où les droits proclamés n'ont longtemps concerné qu'une partie de la population, en laissant les populations

colonisées à l'écart. Bethencourt rappelle toutefois que les droits humains n'ont jamais été figés : ils ont été sans cesse étendus par des luttes sociales et politiques, comme lors de la révolution haïtienne (1791-1804).

Enfin, le propos est exigeant sans être pessimiste. Bethencourt rappelle qu'il existe aujourd'hui une norme antiraciste, soutenue à la fois par le droit international, les législations nationales et les mobilisations sociales. Selon lui, la lutte contre le racisme suppose de rendre visibles les projets politiques qui alimentent les discriminations, mais aussi d'agir par l'application effective des principes d'égalité et de dignité humaine. Elle implique également de **ne pas dissocier les discriminations contemporaines de la persistance de rapports de domination à l'échelle internationale**, qu'il s'agisse, par exemple, de formes de domination monétaire ou de l'exploitation continue des ressources africaines au profit des puissances européennes. Il conclut ainsi sur une perspective de résistance : le retour actuel de logiques impériales et racialisantes n'a rien d'une fatalité historique.

Avril 2026